



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
23 août 2011  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est**  
**occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-sixième année**

## **Lettres identiques datées du 22 août 2011, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le regret de vous informer que ces derniers jours, Israël, Puissance occupante, a poursuivi sa campagne d'agression militaire contre le territoire palestinien occupé, en menant de nouvelles frappes aériennes contre la bande de Gaza, avec pour conséquence d'autres morts et blessés parmi les civils palestiniens, et en lançant une attaque militaire et une opération d'arrestation à grande échelle en Cisjordanie.

Les attaques militaires menées par Israël contre la bande de Gaza au cours du week-end ont porté le nombre de victimes parmi les civils palestiniens à 15 personnes tuées et plus de 40 blessées depuis le début de cette dernière agression militaire, entamée le 18 août 2011. Chose tragique, parmi les cinq Palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis notre dernière lettre, qui vous a été adressée le vendredi 19 août, se trouvaient un médecin, son frère et son fils, ce qui laisse encore une fois une famille profondément traumatisée dans la bande de Gaza. Ces cinq dernières victimes de l'agression israélienne comprenaient un nourrisson d'un an, Islam Mo'taz Bassem Quraiqe; son père, Mo'taz Bassem Quraiqe (29 ans); le docteur Munzer Bassem Quraiqe (33 ans); Emad Fareed Abu Aabda (21 ans); et Anwar Hassan Saleem (22 ans). En outre, bon nombre parmi les dizaines de Palestiniens blessés ont subi des blessures graves, comme les brûlures et la perte de membres inférieurs ou supérieurs, du fait des armes et des munitions meurtrières utilisées par la Puissance occupante.

Par ailleurs, lors de ces attaques militaires, les forces d'occupation ont causé d'énormes dégâts aux biens palestiniens dans la bande de Gaza, l'infrastructure civile ayant pâti le plus. Cette destruction généralisée rappelle la prise pour cibles par Israël, Puissance occupante, de façon délibérée, des biens et institutions palestiniens pendant l'agression militaire criminelle et barbare qu'il a menée de décembre 2008 à janvier 2009 contre la bande de Gaza, l'opération dite « Plomb



durci », au cours de laquelle les forces d'occupation ont causé d'énormes dégâts aux habitations, aux systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, au réseau électrique, aux écoles, aux hôpitaux, aux biens agricoles et aux entreprises palestiniens, paralysant davantage le fonctionnement de la société et de l'économie à Gaza et causant un profond traumatisme à la population civile, en particulier aux enfants et aux femmes.

Pendant cette dernière série d'attaques, les forces d'occupation israéliennes ont endommagé une clinique de physiothérapie, la seule du genre à Gaza, qui est administrée par le Fonds arabe de développement économique et social; quatre pompes à eau du système d'assainissement du camp de réfugiés d'Al-Nuseirat; un groupe électrogène, également à Al-Nuseirat; le bureau de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), qui assurait la coordination et la livraison de l'aide humanitaire aux populations civiles; et plusieurs autres locaux abritant des institutions publiques et des organisations de la société civile. Il va sans dire que la destruction de l'infrastructure d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'électricité a aggravé les difficultés auxquelles se heurte le peuple palestinien dans la bande de Gaza assiégée et bouclée dans la canicule de ce mois d'août, qui coïncide avec le mois sacré du ramadan.

Les dirigeants palestiniens condamnent dans les termes les plus énergiques ces attaques militaires israéliennes et le fait que des civils palestiniens aient été tués ou blessés et que des biens et des infrastructures aient été détruits dans la bande de Gaza. Nous demandons que des mesures soient prises, notamment par le Conseil de sécurité, pour obliger Israël, Puissance occupante, à répondre de ces crimes d'agression et de brutalité, dont des actes délibérés de représailles et de châtement collectif, contre le peuple palestinien et de mettre immédiatement un terme à ce nouveau cycle de violence. Par ailleurs, nous réaffirmons la nécessité d'assurer la protection de la population civile palestinienne dans tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, conformément aux dispositions et obligations consacrées par le droit humanitaire international et à l'engagement direct que le Conseil de sécurité a pris à maintes reprises à cet égard.

Aujourd'hui, je dois également appeler votre attention sur l'escalade simultanée des opérations militaires israéliennes partout en Cisjordanie, qui montre qu'Israël tente délibérément d'intensifier les tensions et les affrontements sur tous les fronts. Hier, 21 août, les forces d'occupation israéliennes ont massivement attaqué Al-Khalil (Hébron) et ses alentours en Cisjordanie, notamment au moyen de plus de 100 véhicules militaires. L'armée d'occupation a effectué des descentes musclées dans les maisons et arrêté plus de 60 personnes à Al-Khalil et des dizaines d'autres ailleurs, dont un membre du Conseil législatif palestinien. Les raids militaires israéliens ont également fait des dizaines de blessés parmi les Palestiniens et causé des dégâts aux habitations palestiniennes. Nous soulignons qu'il faut régler cette crise et obliger Israël, Puissance occupante, à cesser tous ces actes d'agression contre le peuple palestinien et à s'acquitter des obligations que lui impose la quatrième Convention de Genève, notamment en ce qui concerne le traitement qu'il inflige aux prisonniers et détenus palestiniens, dont les dirigeants palestiniens continuent d'exiger la libération immédiate.

La présente lettre fait suite aux 401 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, datées du

29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 19 août 2011 (A/ES-10/529-S/2011/528) rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Observateur permanent de la Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Riyad **Mansour**

---